Chaulgnes

Bulletin Municipal

Octobre 2020

Numero 2

Sommaire

1. Le mot du Maire
2. Travaux
3. Citoyenneté
4. Affaires scolaires et Périscolaires
5. Environnement Nature
6. 76 eme anniversaire de la Libération de Chaulgnes
7. Information -Communication
8. Une passion, une histoire !
9. Infos
10. Le mot de la fin

Madame, Monsieur,

Cette année, la rentrée n'est pas aussi libre que nous aurions pu l'espérer, puisque la COVID nous impose toujours des contraintes quotidiennes.

Dans nos écoles, tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire. Même si la distanciation sociale n'est plus obligatoire dans les classes, les mesures restent rigoureusement appliquées : gestes barrières, hygiène des mains…

Septembre est aussi le départ d'une nouvelle saison pour les associations. Certaines ont pu reprendre à peu près normalement, d'autres souffrent de ne pouvoir exercer leurs activités comme auparavant.

A la lecture de ce bulletin municipal vous pourrez vous rendre compte du travail accompli et des décisions prises depuis 4 mois par la nouvelle équipe municipale.

La situation compliquée actuellement ne doit en aucun cas nous faire oublier nos engagements de campagne, ceux-ci seront tenus et je sais pouvoir compter sur des élus dynamiques et très motivés.

Toutefois, une information trimestrielle a ses limites. Nous l'avons constaté encore plus cette année avec la COVID 19. C'est pourquoi, nous souhaitons développer un partage d'informations plus rapide, plus instantané.

A ce titre, nous vous proposons de compléter nos outils de communication actuels par une application dédiée aux collectivités : « ILLIWAP », ainsi qu'une page Facebook spécifique à la commune.

Cependant, il faut surtout savoir écouter. Alors, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées, informations que vous souhaiteriez voir apparaitre.

Le but étant de mener, ensemble, en toute transparence, les actions prévues et de réfléchir à de nouvelles opportunités pour le village.

Merci aux services municipaux, qui font vivre le service public local et font le lien, nécessaire, entre les élus et les différentes administrations avec lesquelles ils doivent travailler tout au long de l'année.

Bonne lecture à tous et surtout prenez soin de vous !

Sébastien Clémençon

TRAVAUX

La « Cuisine » de la salle André Godier : un espace réchauffe plats

Le constat unanime des utilisateurs, particuliers et professionnels, nous amène à envisager rapidement son agrandissement et son réaménagement.

En effet, cet espace d'environ 9 m2 mis en service fin 2019, par l'ancienne municipalité est totalement inadapté à la jauge de la salle qui permet d'accueillir plus d'une centaine de couverts.

Des travaux, programmés pour le dernier trimestre 2020, seront assurés par les agents des services techniques et par des entreprises de notre département.

La Dotation Cantonale d'Equipement (D.C.E.) 2020 :

Le département répartit chaque année dans les 17 cantons de la Nièvre la dotation cantonale d'équipement, destinée à soutenir l'investissement communal et intercommunal en matière de réfection ou d'aménagement de voirie.

Enveloppe globale du canton 2019 et 2020	182 065 €
Enveloppe attribuée à Chaulgnes en 2019	9585 €
en 2020	12 734 € **+ 3199 €**

VOIRIE :

Suite à un appel d'offres, un programme de réfection de chaussée d'un montant de 130 000 € va être lancé dans le dernier trimestre 2020.
Un état complet du réseau routier communal a été entrepris. Les devis sont en cours de réalisation par la société retenue : « Eiffage Route ».
Le choix de traitement des chaussées, des routes et des rues, sera fait en priorité sur les axes largement dégradés ou dangereux, ainsi que sur les axes ne nécessitant pas d'interventions préalables.
Une seconde tranche de travaux du même ordre est prévue sur l'année 2021.
Des études sont en cours rue Marguerite de La Longuinière (hameau du Tremblay) et rue de la Fontaine (entrée du centre bourg).
Ces projets d'ensemble que l'on veut cohérents et harmonieux devront tenir compte :

- des demandes, avis et préoccupations des riverains en matière de sécurité.
- du souhait de réduire la vitesse dans les zones dangereuses.
- de la nécessité d'améliorer la circulation des piétons et deux roues.

Rue de la Fontaine

Rue M.de la Longuinière

« Bien en procédure d'achat »
Rue de la Fontaine

CITOYENNETE

LES COUTURIERES BENEVOLES MISES A l'HONNEUR

Jeudi 30 Juillet 2020, salle André Godier, le Maire et des élus recevaient les neuf couturières bénévoles qui ont confectionné plus de 1000 masques. Pour les remercier, la municipalité a offert à chacune un bouquet de fleurs.
Un buffet a été disposé à l'extérieur.

Les couturières : Martine PACAUT, Marie-Thérèse ROUSSEAU, Martine SERRE, Myriam SAUNIER, Evelyne DAVAUT, Christiane LOUCHART, Marie-Laure CLEMENCON, Monique ZAPATER, Mme JORDAN.

Des masques sont toujours disponibles en Mairie. Ils peuvent être distribués aux collégiens et lycéens en priorité.

REUNION PUBLIQUE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Jeudi 15 septembre, le Maire et les élus ont convié les habitants salle André Godier à une présentation du dispositif de participation citoyenne. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées pour écouter le Major LEUZY de la gendarmerie de Nevers et le Lieutenant BEAURAIN de la gendarmerie de la Charité sur Loire. Ces derniers les ont informées du constat inquiétant du nombre d'actes de malveillance, cambriolages, démarchages motivés par des actes d'escroquerie. Ils ont expliqué le protocole et l'implication du citoyen qui s'engage à être référent sur sa commune. Expérimentée dans plus de 30 départements, **la participation citoyenne** consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à une population ciblée.

DEVENEZ PORTEUR DE PAROLES DE VOTRE HAMEAU !

Dans le cadre de sa démarche participative, la municipalité invite les habitants à être acteurs de la vie communale. La Commission Citoyenne va être créée. En devenant porteur de paroles de votre hameau, vous pouvez faire remonter les préoccupations, les demandes, les idées de vos voisins, amis, famille…

Pas de délation, juste un très bon outil de rencontre qui permet de réfléchir à de nouvelles opportunités pour le village.

Soyez acteur de votre commune : parlez-en autour de vous et inscrivez-vous en Mairie.

LA PAROLE EST A VOUS !

Deux réunions publiques se sont déroulées en septembre : l'une avec les habitants de la rue Marguerite de la Longuinière et l'autre avec ceux de la rue de la Fontaine. Ces riverains ont répondu présents en nombre. Ils ont pu ainsi exprimer leurs souhaits et leurs idées concernant l'aménagement de leur rue .

Dès que le projet sera élaboré, il leur sera présenté. Les travaux débuteront en 2021.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Cartables, stylos, gommes, cahiers …. Masques et gel hydro alcoolique !

C'est sous le signe de la COVID 19 que s'est déroulée la rentrée des classes.

Enseignantes et animateurs masqués, locaux désinfectés et lavage des mains sont devenus le quotidien de chacun. Les parents aussi ont leur rôle à jouer en prenant chaque matin la température de leurs enfants.

Une rentrée différente mais qui, malgré quelques appréhensions, s'est très bien déroulée ! Après quelques ajustements, les enseignantes et nos agents ont trouvé leur rythme de croisière.

Une nouvelle recrue de la commune a également rejoint notre équipe pour assurer un encadrement suffisant aux enfants en garderie.

Retour sur un été mouvementé !

Protocoles obligent, nos petits Chaulgnards ont pu accéder au centre de loisirs cet été mais n'ont pas pu partir en camp ou faire des sorties extérieures à la commune…. Sylvie et Cellia ont varié les activités en organisant une journée vélo, une journée en forêt, du flip book, et tout un tas d'autres activités même si elles ont cependant pu se rendre compte que les enfants étaient plutôt demandeurs de jouer ensemble.

Nos animatrices attendent déjà les enfants sur le programme des vacances de la Toussaint !

L'été est aussi l'occasion pour nos agents techniques de redonner un coup de jeune à nos écoles. Cette année, ce sont les rideaux de toutes les classes d'élémentaire et de la cantine qui ont été changés, deux salles de classe qui ont été repeintes en élémentaire et du mobilier pour l'école maternelle qui a été acheté.

D'autres travaux répondant à de l'usure quotidienne ont été réalisés : pose d'étagères, réparation de robinets, remise en état d'éclairage …

Quelques mots sur le Centre Social Intercommunal et l'ALSH….

Rappelons que l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est géré par le Centre Social Intercommunal de la Charité (CSI).

Il découle d'ores et déjà de nos échanges, quelques changements : les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font dorénavant à la Mairie de Chaulgnes.

La facturation reste gérée par le CSI.

Une adhésion de 13€ par famille et par an est demandée. Cette dernière vous donne accès à l'ALSH MAIS aussi aux activités proposées par le CSI : **ludothèque, location de vélos électriques, journées famille…** Certaines activités sont gratuites et d'autres demandent une participation supplémentaire. Vous trouverez le programme en Mairie ou sur le site Chaulgnes.fr

DERNIERE MINUTE !!!

ALSH : Retour des tarifs demi-journée les mercredis (matin & repas) à compter du :

2 Novembre !!!

NOUVEAU !!!

Un livret d'accueil a été distribué à toutes les familles pour ne plus avoir de questions à se poser quant aux différents accueils périscolaires !

ENVIRONNEMENT NATURE

UN MAL POUR UN BIEN…

Si certaines espèces d'arbres supportent bien la sécheresse, ce n'est pas le cas de **l'érable argenté**, essence nord-américaine.

Ceux de **la place André Godier** ont ainsi été fortement éprouvés par le climat de ces trois dernières années. L'élagage probablement trop sévère qu'ils ont subi a précipité la fin de plusieurs d'entre eux. L'abattage de ces arbres morts ou moribonds était devenu nécessaire tant pour des raisons de sécurité que d'esthétique.

De nouveaux arbres mieux adaptés au contexte local les remplaceront prochainement.

AU CIMETIERE

Dans notre perception esthétique, la prolifération des herbes spontanées ou « mauvaises herbes » évoque l'abandon. Ce sentiment est particulièrement indésirable dans l'espace funéraire.

Jusqu'alors, un traitement peu respectueux de l'environnement était utilisé pour entretenir ce lieu. **La nouvelle réglementation nous impose désormais un changement de procédé.**

Au cimetière, la source du problème se trouve tant dans la nature du sol (gravillon, sable) que dans l'accessibilité des entre-tombes. Les techniques alternatives aux désherbants y sont peu efficaces. Si le retour à un traitement manuel présente l'avantage de respecter l'environnement, il a le fâcheux inconvénient d'être très chronophage.

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin précédent, la municipalité a étudié cette problématique. Ainsi, **le choix de la végétalisation a été fait**, en partenariat avec les agents.

Il s'agira d'enherber les surfaces avec un gazon rustique, très tolérant, peu poussant et ne nécessitant qu'un entretien limité. Ce semis installera et pérennisera un couvert végétal qui créera un accueil plus agréable, moins minéral.

Notre volonté de réaliser cet enherbement se heurte à un problème technique : un antigerminatif a été répandu durant l'été et son action est rémanente pendant plusieurs mois. Le semis ne peut donc avoir lieu cet automne et doit être reporté à l'automne 2021.

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

Des orchidées exceptionnelles, des papillons incroyables et des moutons « tondeuses » sur les Côtes d'Orge

Entre le Chazeau et Eugnes, le site communal des Côtes d'Orge est un coteau calcaire qui présente de forts enjeux écologiques pour le territoire.

L'exposition, le soleil, la roche à la fois calcaire et marneuse et son histoire offrent toutes les conditions pour accueillir une faune et une flore exceptionnelles. Ce havre de paix s'inscrit dans le complexe de pelouses calcaires des Vaux de Nevers, exceptionnel pour le département.

Gymnadenia odoratissima ©M.Lavoue

Un site riche mais menacé

Les pelouses calcaires sont des étendues de végétation basse abritant de nombreuses espèces de plantes. Poussent notamment ici des orchidées dont certaines sont rares dans la région.

On peut également y observer des papillons, des reptiles et de nombreux oiseaux qui trouvent sur les pelouses calcaires leur nourriture et/ou des endroits pour se reproduire.

Malheureusement, ces terres autrefois utilisées par les éleveurs sont aujourd'hui abandonnées. C'est donc tout naturellement que les fourrés, puis les arbustes et enfin la forêt s'y installent progressivement, entraînant peu à peu la disparition des milieux ouverts et la biodiversité associée.

Comment le préserver ?

Partenaire de la commune et lié par une convention, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne s'attelle depuis 2013 à la lourde tâche de restaurer ce milieu remarquable et de le maintenir en bon état écologique.

Ainsi, sur la parcelle communale de 9 ha, 2 ha ont déjà été débroussaillés en fin d'hiver 2017-2018.

Débroussaillage par broyage exporté © K.Ducroix

Melitée du Mélampyre © M.Lavoue

Mais ce n'est pas tout. Comment maintenir ce milieu ouvert maintenant ? Grâce au retour d'un pâturage ovin !

Après une recherche d'éleveurs locaux de moutons, le Conservatoire s'est rapproché de Caroline Ancher (SCEA Brebis des coteaux), qui oriente son activité sur 2 axes : la production de viande de moutons et la gestion des milieux naturels.

En contrepartie d'une mise à disposition gracieuse de la parcelle, la bergère s'engage à respecter des modalités de gestion (pression de pâturage, durée, absence de produits vermifuges…) pour répondre aux enjeux écologiques du site.

Ainsi, durant 3 semaines durant l'été, 250 brebis et 15 chèvres travaillent d'arrache « bouche » pour contribuer à la lutte contre l'embroussaillement des pelouses. (Malheureusement la crise sanitaire n'a pas pu permettre le passage des brebis cette année sur le coteau. Rdv 2021)

Pérenniser le partenariat avec la bergère et adapter la gestion au plus près des enjeux sont les principaux objectifs des prochaines années. Les fourrés doivent peu à peu diminuer sur le site sans pour autant dégrader les pelouses calcaires.

Pour faire connaître les Côtes d'Orge et faire découvrir ce patrimoine exceptionnel aux randonneurs du territoire, une portion de sentier traversant le site et incluse dans le sentier de randonnée dit « des orchidées » a été créée par la commune en 2018. Cette année, en partenariat avec la commune et la communauté de commune les Bertranges des panneaux d'interprétation ont été installés sur le sentier.

Katia Ducroix (Cen Bourgogne)

Favorisant un élevage paysan extensif, nos animaux sont nourris, à l'herbe, au foin et aux céréales locales. Nous pratiquons avec le département de la Nièvre (Chaumois et Domaine de la Beue) et le CENB l'éco-pastoralisme afin d'entretenir les milieux naturels fragiles tout en assurant notre production.

Nous disposons d'un laboratoire à la ferme permettant d'assurer la découpe et la transformation de nos produits à base d'ingrédients de cuisine familiale (herbes aromatiques, épices simples, ...). Nous commercialisons de l'agneau fermier, en caissettes et au détail (disponible toute l'année) du porc fermier, et de la charcuterie artisanale.

Pour tout renseignement :
Caroline Ancher
06 12 18 59 10.
Contact: www.brebisdescoteaux.jimdo.com

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne est une association Loi 1901 agissant pour la préservation des milieux naturels et de la biodiversité de la région. **Connaître, protéger, gérer les milieux naturels et sensibiliser à leur préservation** sont les missions du Conservatoire. L'association gère aujourd'hui environ 180 sites en Bourgogne soit une surface de 5720 ha avec 123 communes partenaires.

Le Conservatoire est reconnu d'**intérêt général et est agréé par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté qui** reconnaissent le bien-fondé de ses actions et le soutiennent financièrement.

Katia DUCROIX
Chargée de missions, conservatrice RNR Loire Bourguignonne
13 rue Marguerite Monnot - 58300 DECIZE
Katia.ducroix@cen-bourgogne.fr
03 45 82 93 07 - 07 50 12 31 01
http://www.cen-bourgogne.fr/

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
UNION EUROPÉENNE
avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

Avec le soutien financier et technique de :
Les Bertranges communauté de communes
Nièvre CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ANIMATION DE DECOUVERTE DU COTEAU :

Une inauguration du sentier agrémentée d'une découverte du patrimoine naturel du site sera proposée à l'ensemble des habitants de Chaulgnes courant mai 2021.

INFOS PRATIQUES : ENEDIS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Conseils aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

L'élagage en toute sécurité

Enedis Pays de la Loire - Crédits photos : Médiathèque Enedis - Juin 2016

L'élagage une action indispensable

Les branches d'un arbre, situées à proximité d'une ligne électrique sous tension, peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre[1].
Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture et la chute de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.
Il est donc nécessaire d'élaguer, ou de faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

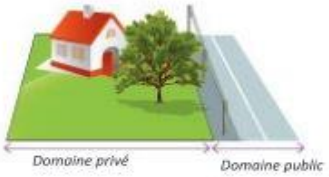

En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés).

Lorsque les branches ou la chute d'arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000€.
En cas de manque d'entretien, votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

[1] Arrêté interministériel du 17 mai 2001

L'élagage est à la charge d'Enedis

Lorsque le réseau électrique[1] est sur votre propriété, Enedis assure l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité[2].
Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'Enedis, de son intervention.

[1] Élagage d'un branchement incombe au propriétaire

L'élagage relève de la responsabilité deux possibilités :

1 Je confie mon élagage à une entreprise spécialisée

Je demande à une entreprise spécialisée de réaliser les travaux. Elle effectue les démarches administratives et réalise l'élagage en respectant les règles de sécurité du **Code du Travail.**
Selon les cas, des frais[1] de mise hors tension ou de protection du réseau pourront être facturés par Enedis pour **garantir la sécurité des intervenants.**

2 J'effectue moi-même l'élagage

Je décide d'effectuer moi-même l'élagage. Je suis tenu de respecter la réglementation en vigueur notamment :

- Etablir la Déclaration de Travaux à l'aide du document Cerfa N°14434 (disponible en Mairie ou sur le site du ministère www.service-public.fr), ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Suivre les recommandations et plus particulièrement les mesures de sécurité indiquées par Enedis dans sa réponse. Le cas échéant, j'aurai à supporter les frais[1] de mise hors tension ou de protection du réseau facturés par Enedis pour permettre l'élagage en toute sécurité.
- Respecter les distances d'élagage selon la norme NFC11-201 (précisées au verso).

Le bon conseil

Elaguer régulièrement votre végétation

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir systématiquement une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

[1] à partir de 338,81€ TTC, prix en vigueur au 1er août 2015

Distances de sécurité minimales après élagage

Attention : Les distances varient suivant le type de lignes.

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)

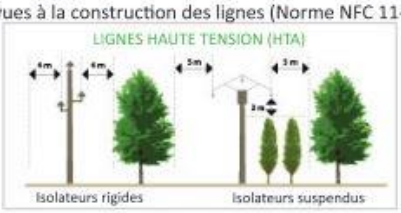

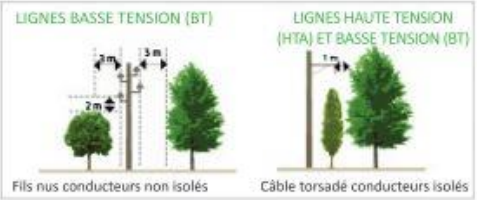

En cas de doute sur ces distances de sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.

Les gestes indispensables pour ma sécurité

Il est vivement recommandé de :
- Ne pas s'approcher ou approcher un objet à moins de 3 mètres d'une ligne.
- Ne pas toucher les fils, même s'ils sont tombés à terre.
- Ne pas commencer l'élagage avant d'avoir reçu la réponse d'Enedis suite à votre déclaration de travaux.

Si vous repérez une situation dangereuse, contactez immédiatement le 09 726 750 + 2 chiffres du département[1]

[1] prix d'un appel local depuis un poste fixe

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr · enedis.officiel · @enedis · enedis.officiel

76 ème anniversaire de la Libération de Chaulgnes

Descente à la Place des Résistants

Descente Stèle André Godier

Hommage Stèle André Godier

Mme Sollogoub, Sénatrice

Harmonie de Pougues-les -Eaux

Famille de Mr André Godier et les enfants

Mme Sollogoub, Sénatrice et
les enfants

Mr Clémençon, Maire
Mme Lafragette Maire- Adjointe et les
enfants

30 Août 2020

INFORMATION - COMMUNICATION

D'une boîte à l'autre !

Dans notre programme, nous nous engagions à communiquer avec vous via différents supports. Les flyers, les comptes rendus de CM, les bulletins sont actuellement distribués en version papier dans chaque habitation. De nombreux habitants s'informent également en consultant le site internet de la Mairie (Chaulgnes.fr).

Aujourd'hui, afin de réduire la reproduction papier, nous vous proposons d'accomplir un « éco-geste ». **Comment ? En allant à la Mairie donner votre adresse mail afin de recevoir les infos par voie numérique.** En échange, une vignette adhésive à fixer sur votre boîte aux lettres vous sera remise. Elle indiquera votre choix à la personne chargée de la distribution : rien ne sera déposé dans votre boîte aux lettres !

Suivez l'actualité de CHAULGNES en temps réel avec l'application ILLIWAP

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, panne de bus, signalement d'un problème nécessitant notre intervention, etc… Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone !

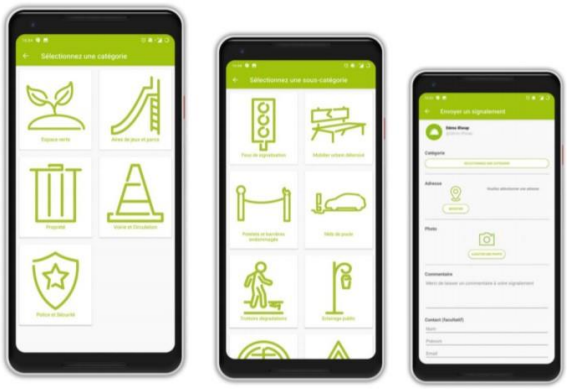

ILLIWAP : SANS INSCRIPTION ! Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier.

Téléchargement gratuit et sans engagement !

CHASSE EN FORET COMMUNALE

Il est important de préciser que la forêt de notre commune est bordée de multiples terrains de particuliers qui ont la possibilité d'utiliser leurs terres quel que soit le jour de la semaine pour la chasse.
Nous vous conseillons d'être vigilants et de vous promener uniquement dans la forêt communale hors des dates de chasse.

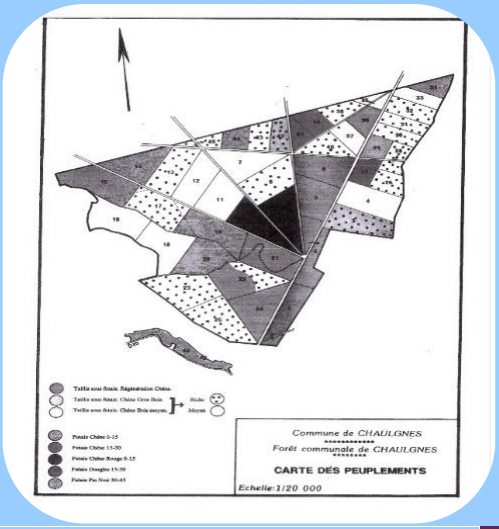

Dates

19 - 26 Octobre 2020

8 - 23 Novembre 2020

21- 28 Décembre 2020

11 – 24 Janvier 2021

15 – 22 – 28 Février 2021

UNE PASSION, UNE HISTOIRE !

Argann, 14 ans : *graine d'artiste* Chaulgnard

Comme tous les enfants, il aime le vélo, le skate, les copains… Mais la forêt de Chaulgnes, toute proche, lui offre une autre vision : celle de la nature et des animaux.

Il est tombé dedans tout petit, à onze ans accompagné de sa mère.

Premières photos faites avec l'appareil de son grand-père… premiers bonheurs ! Puis vient l'appareil numérique de ses rêves offert par ses parents, et le jeune garçon se révèle. Il pense à devenir photographe animalier.

Les clichés sont magiques…Moments figés pour l'éternité sur papier glacé. Pour exemple, le brâme du Cerf : des heures de patience et d'observation de la nature qu'il protège avec passion. Il nous fait aujourd'hui partager ses clichés.

Vous pouvez également le retrouver sur Instagram : a.perry_photo.graphie_

Vous avez du talent, une passion ?
Contactez-nous : mairie.chaulgnes@wanadoo.fr

INFOS

Nous tenons à remercier le généreux donateur des tables et chaises destinées à la cantine scolaire !

AFFOUAGE :

Inscriptions du 05 au 24 Octobre 2020
Distribution courant Décembre 2020
(3 lots maxi sous conditions)

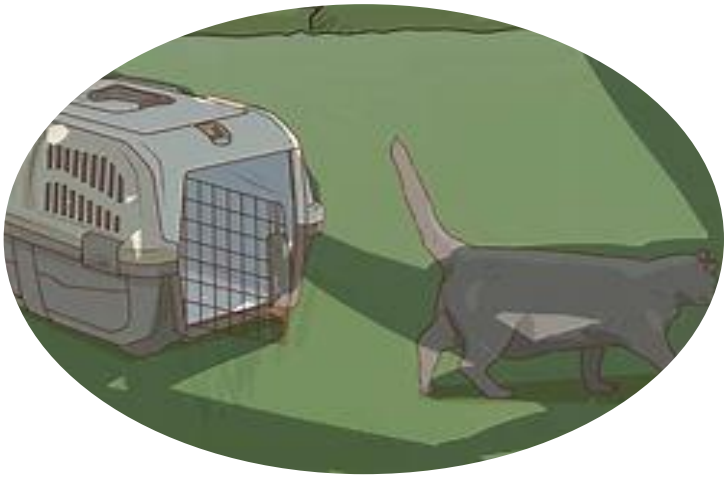

Une campagne de capture « des chats errants » aura lieu courant Décembre.

Les habitants des secteurs concernés seront informés des dates de celle-ci.

L'identité I-CAD de chaque animal sera contrôlée. Vous aurez la possibilité de déposer une « photo d'identité » de votre animal en Mairie.

Le RAM : Le Relais Assistants Maternels de retour à Chaulgnes !

Les :

03 et 17 / 11	01 et 15 / 12
12 et 26 / 01	23 / 02
09 et 23 / 03	06 et 27 / 04
11 et 25 / 05	08 et 29 / 06

De 9h30 à 11h30 à l'accueil de loisirs de Chaulgnes.

Les ainés de notre commune seront reçus le dimanche 6 décembre 2020 de 10h à 12h, salle André Godier.

Un colis de Noël, suivi d'un apéritif, leur sera offert par le CCAS.

Pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, les membres du CCAS l'apporteront à domicile.

LE MOT DE LA FIN

PERLES DU JAPON AU CITRON VERT *(pour 6 personnes)*

100 g de perles du Japon - 50 cl de lait de coco - 50 cl de lait végétal (soja, riz…) - 2 cuillères à soupe de sirop d'érable - 1 citron vert bio.

Dans une casserole porter à ébullition le lait de coco, le lait végétal avec le sirop d'érable et la moitié du zeste de citron. Ajouter les perles du Japon et laisser cuire à feu doux 30 à 35 mn en remuant régulièrement. Répartir dans des ramequins et laisser refroidir. Placer au réfrigérateur 2 heures minimum. Au dernier moment, parsemer du reste du zeste de citron vert.

(Les perles du Japon à base de tapioca sont naturellement sans gluten)

Petit rappel :

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, doivent prendre des mesures de façon à ce que ceux-ci n'occasionnent pas une gêne pour le voisinage.

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée un ou des animaux dans un logement ou sur un balcon, dans une cour ou un jardin, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique

TIRAMISU AUX BISCUITS GROBOST* :

Pour 6 gourmands : 15 biscuits à la cuillère + 400 gr de mascarpone+15 cl de café fort + 3 œufs + 50 gr de sucre en poudre + 30 gr de cacao pour le décor.

- Battre le sucre et les jaunes d'œufs afin d'obtenir un mélange mousseux
- Ajouter le mascarpone
- Battre les blancs d'œufs en neige et les incorporer au mélange ci-dessus
- Tapisser le fond et les côtés d'un moule à cake de film étirable
- Verser la ½ de la crème au fond du moule
- Imbiber les biscuits à la cuillère avec le café et les aligner sur une couche
- Verser l'autre moitié de la crème dessus
- Terminer par une couche de biscuits imbibés de café
- Placer au réfrigérateur 12 heures
- Avant de servir, démouler et décorer de poudre de cacao

(*) : Biscuiterie familiale depuis 1902 située à SAINT-PEREUSE (58)

Contacts et infos :

Mairie de Chaulgnes
Place des résistants. 58400 Chaulgnes

Tél : 03 86 37 82 47

Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Samedi : de 09h00 à 12h00

Fermé le mercredi.

L'accueil de la mairie est fermé le Samedi pendant les vacances scolaires.

mairie.chaulgnes@wanadoo.fr

http://chaulgnes.fr/

Illiwap : Mairie de Chaulgnes

Facebook : Ville de Chaulgnes

TRUCS ET ASTUCES

Les fourmis ont un problème : elles détestent les concombres.

Aussi déposez-en la pelure près de l'endroit où elles se trouvent : succès assuré !

Photo de couverture : Mme Sylvie POINTE
Merci à tous pour l'élaboration de ce numéro.
Céline VRINAT : Information – Communication